



## Compte Rendu Conseil Municipal du mercredi 16 décembre 2020 à 18h00

L'an deux mille vingt, mercredi 16 décembre à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSET lès MONTROND, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, Maire.

Date de la convocation : 9 décembre 2020

Présents :

Mesdames Claudine COURT, Jacqueline BOUIX, Magali BOURRAT, Gisèle MELONI, Sophie ROUE, Rose-Marie, BREUILLAUD, Thérèse RICHARD.

Messieurs René HRYNIOW, Bernard JARDY, Gilles PERRONNET, Pierrick URREA, Alexandre CUNHA

Absents excusés :

- David NARCE pouvoir donné à Gilles PERRONNET.

Absents : Marie CHARRIER et Michel GIRAUD.

Secrétaire : René HRYNIOW

En préambule à l'ouverture de la séance du conseil municipal, Madame le Maire, nous fait part de la démission de la Conseillère Marie CHARRIER et accepte cette décision.

### 1 - Approbation du conseil municipal du 9 novembre 2020

Le conseil approuve à l'unanimité.

### 2 - Modification des Tarifs communaux 2021 :

#### A - CIMETIERE

Les tarifs du cimetière sont maintenus à l'exception du jardin du souvenir qui passe à 60€, du fait de la fourniture d'une plaque d'identification.

OBJET	2021
Concession 30 ans	105 € le m <sup>2</sup>
Concession 15 ans	73 € le m <sup>2</sup>
Columbarium 10 ans	260 €
Columbarium 15 ans	365 €
Jardins des souvenirs	60 €

#### B - SALLE DES FETES

Les tarifs de la salle des fêtes sont également maintenus.

OBJET	2021
Petite salle	300 €
Grande salle	450 €
Apéritif	250 €
Vaisselle pour particulier	30 €

Une caution de 900€ par chèque bancaire sera demandée lors de la réservation.

Possibilité de faire effectuer le nettoyage pour les assemblées générales au tarif de 50€.

Si les lieux sont laissés sales (à l'appréciation de la personne en charge de l'état des lieux), un nettoyage sera facturé pour un montant de 50 €.

En cas d'annulation de la location moins de 30 jours avant la date retenue, la moitié de la valeur de location sera encaissée.

Pour les associations du village, la salle sera mise à disposition gracieusement avec une participation de 50 € aux frais de fonctionnement pour les 3 premières manifestations à but lucratif dans l'année. La 4ème manifestation sera facturée 225 €, soit la moitié du tarif normal. En cas d'annulation de la location moins de 30 jours avant la date retenue, comme pour les particuliers, la moitié de la valeur de location sera encaissée, soit 25€ pour les 3 premières manifestations et 112.50€ pour la 4ème.

Après avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité les tarifs 2021.

### **3 – Convention CDG pour paies à façon :**

La mairie a confié au CDG 42 (Centre De Gestion) la réalisation des tâches administratives relatives à la paie de son personnel, ainsi que de ses élus.

La présente convention est conclue pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 (durée de trois ans). Elle est renouvelable par reconduction expresse, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un préavis de six mois.

Le conseil approuve à l'unanimité ces tarifs.

### **4 – Rétrocession de parcelle :**

Il est envisagé de reprendre au profit de la commune un délaissé de voirie « parcelle AE157 de 123m2 » bordant la route du Canal CD 105 entre les n° 54 & 56 Le dossier n'étant pas suffisamment avancé il y a lieu de le reporter à un prochain CM.

Le Conseil prend acte de ce report.

### **5 – Transfert des espaces communs du Lot. Les Fauvettes dans le domaine communal:**

Les hypothèques étant levées, il nous appartient de reprendre la viabilité de ce lotissement. Pour cela nous avons sollicité les services compétents de Loire Forez afin de régulariser ce dossier de transfert et solutionner ainsi la gestion des eaux pluviales par une pompe de relevage.

Le conseil municipal prend acte et approuve à l'unanimité les modalités de reprise.

### **6 – Restes à réaliser :**

Pour faire suite à la réclamation de riverains à propos des nuisances occasionnées par l'emplacement du ralentisseur routier de type « coussins berlinois » situé route de la Gare au niveau du n° 28, il a été décidé d'inscrire la somme de 3 000 € afin de donner suite au déplacement de ce dispositif. Un devis a été fourni par la Société EIFFAGE.

Affectation	Montant TTC	Subventions à recevoir
Frais d'études	20 653 €	
Autres bâtiments publics	113 190 €	69 156 €
Réseaux et voirie	75 381 €	
Matériel de bureau	500 €	

Le conseil approuve à l'unanimité ces restes à réaliser.

### **7 – Modification du tableau des effectifs :**

Nous avons deux agents en longue maladie.

A compter du 15 février 2021, Madame Murielle LA MONTAGNA est recrutée au grade d'adjoint administratif, 5ème échelon, par voie de mutation à temps complet (35h par semaine).

A compter du 1er mars 2021, Monsieur Dominique FERRE est recruté au grade d'adjoint technique territorial, 9ème échelon, par voie de mutation à temps complet (35h par semaine).

## **8 – Décisions modificatives de fonctionnement :**

Pour régler la facture du SIEL relative aux dépenses de « Dissimulation TELECOM », voici l'affectation comptable :

- Diminution du compte 2138 pour la somme de 3 987 €
- Augmentation du compte 2041585 pour la somme de 3 987 €

## **9 – Questions diverses :**

- Mme le Maire nous informe qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, LFa reprend les compétences Eau et Assainissement gérées jusqu'à présent par le SIVAP de Montrond. De ce fait, les représentants de la commune ne siégeront plus aux réunions du SIVAP (Mme Claudine COURT vice-présidente et René HRYNIOW membre titulaire). Ce transfert, ne devrait pas remettre en cause les projets en cours.
- Les travaux de l'amélioration de l'éclairage du rond-point du Cerizet étaient estimés à 6 000 € (cf. : CM du 9 /11/2020. Ce rond-point étant à cheval en partie sur la commune de Chalain-le-Comptal. Après contact avec cette mairie, il nous a été signifié qu'elle n'avait pas prévue de budgétiser ces travaux. De ce fait, cette opération d'amélioration , .d'éclairage est reportée.
- En 2021, le recensement de la population devait avoir lieu sur notre commune. Du fait de la situation sanitaire liée à la COVID19, il est reporté en 2022.,

La séance est levée à 19h45

**Prochaine réunion du conseil : Lundi 15 février à 18h00**